

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant homologation de conclusions du Rapport des experts commis dans l'affaire pendant entre la Société Monégasque d'Electricité et la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral.
Ordonnance Souveraine autorisant S. A. S. le Prince Héritaire à accepter et à porter une Décoration étrangère.
Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine nommant un Délégué au Congrès International d'Assainissement et de Salubrité de l'Habitation.
Arrêté ministériel nommant un Membre du Tribunal d'Expropriation.

MAISON SOUVERAINE :

Dîner offert par S. A. S. le Prince en l'honneur de M. et Mme Poincaré et de LL. E. Exc. l'Ambassadeur de Russie et Mme Iswolsky.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco. — Congé du Carnaval.
Tramways. — Services supplémentaires.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête de la Sainte-Dévote.
Obsèques de M. Tobon, ancien conseiller national, ancien adjoint au Maire de Monaco.
Inauguration du service maritime Nice-Monaco-Gênes.
Fête de Comité.
Bal international offert par la Société des Bains de Mer.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monaco.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

Représentations d'Opéras : Don Quichotte; Mefistofele.
Concert Classique.

PARTIE OFFICIELLE**ALBERT I^{er}**

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de Notre Conseil de Révision judiciaire du 17 janvier courant, concluant à l'homologation des conclusions du rapport dressé à Paris, à la date du 29 octobre 1912, par les experts par Nous commis aux fins de déterminer les conditions acceptables dans lesquelles doit être fourni, en vertu de l'article 13 du cahier des charges du 28 juillet 1909, par la Société Monégasque d'Electricité, le courant nécessaire à la traction des tramways de la Compagnie de Nice et du Littoral;

Considérant que, pour les motifs exposés au dit rapport, cette homologation s'impose dans l'intérêt de l'une comme de l'autre des parties litigantes;

A ces causes,

Déclarons homologuer en conséquence les conclusions sus-visées, comme souveraine et

définitive solution du différend qui s'est élevé entre la Société Monégasque d'Electricité et la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral, lesquelles conclusions sont ainsi conçues :

« En résumé, les experts estiment que le « prix de 0 fr. 15 centimes par kilowattheure « est acceptable aussi bien pour la Société « Monégasque que pour la Société des Tram- « ways. Ce prix devra être maintenu tant « que subsistera le contrat de fourniture « de l'énergie électrique du Littoral. Si ce con- « trat vient à être dénoncé ou si l'énergie « demandée par les Tramways venait à dépasser de 25 % l'énergie actuellement demandée, sans qu'il y ait une augmentation correspondante de la fourniture forfaitaire faite « par la Société du Littoral, le prix de 0 fr. 15 « devrait faire l'objet d'une révision et le prix « acceptable pour les deux Sociétés devrait « être fixé à nouveau, en tenant compte des « progrès de l'industrie à l'époque où aurait « lieu la révision. »

Et ordonnons qu'aux diligences de Notre Ministre d'Etat, toutes mesures seront prises aux fins que comporte la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt et un janvier mil neuf cent treize.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
FR. ROUSSEL. E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine en date du 22 janvier 1913, S. A. S. le Prince Héritaire est autorisé à accepter et à porter la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui Lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 janvier 1913, M. le Comte d'Arschot Schoonhoven, Chef de Cabinet de S. M. le Roi des Belges, est promu au grade de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 24 janvier 1913, M. le Docteur Paul Froehlicher, Médecin à Sissonne (Aisne), est délégué pour représenter S. A. S. le Prince au IV^e Congrès international d'Assainissement et de Salubrité de l'Habitation qui doit avoir lieu à Anvers, du 31 août au 7 septembre 1913.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat en date du 23 janvier 1913, M. Jules Doda est désigné pour faire partie du Tribunal d'Expropriation en vue de la réalisation du projet d'expropriation de la propriété Armita, pour la création à Monte Carlo de divers bâtiments communaux, en remplacement de M. Victor Isnard, empêché.

MAISON SOUVERAINE

Son Altesse Sérénissime le Prince a donné, en Son Hôtel, le 23 janvier courant, un dîner en l'honneur de M. Poincaré, Président de la République Française, de Madame Poincaré et de Leurs Excellences l'Ambassadeur et l'Ambassadrice de Russie.

Son Excellence M. Iswolsky a été retenu par une indisposition. Madame Iswolsky s'est rendue à l'invitation de Son Altesse Sérénissime. M. Briand, Président du Conseil, s'est trouvé empêché au dernier moment.

Les convives de Son Altesse étaient :

M. et Mme Poincaré, Mme Iswolsky, ambassadrice de Russie, S. A. S. le Prince Héritaire, S. Exc. M. Tittoni, ambassadeur d'Italie, M. le Ministre des Finances et Mme Klotz, M. le Ministre de l'Instruction Publique et Mme Guist'hau, M. Pichon, ancien ministre, et Mme Pichon, M. Jules Roche, ancien ministre, S. Exc. le Baron de Wedel, ministre de Norvège, M. Mollard, S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, ministre de Monaco à Paris et la Comtesse Balny d'Avricourt, le Professeur Pozzi, S. Exc. l'Amiral Hautefeuille, gouverneur général honoraire de la Principauté, le Comte et la Comtesse Cahen d'Anvers, M. Grosclaude.

Le dîner a été suivi d'une réception à laquelle assistaient :

MM. Calmette, directeur du *Figaro*, Henri Deutsch, Emile Deutsch, Gaston Menier, Henri Menier, M. et Mme Georges Menier, Comte Clary, M. Thams, Marquis de Breteuil, MM. Jullemier, Joseph Reinach, Général Comte de Pélacon, premier aide de camp de S. A. S. le Prince, M. Jaloustre, conseiller privé de Son Altesse Sérénissime.

AVIS & COMMUNIQUÉS**LYCÉE DE MONACO**

Les classes vaqueront le mardi 4 février, à l'occasion de la fête du Carnaval.

C^{ie} DES TRAMWAYS DE NICE ET DU LITTORAL

Services supplémentaires pour le Cap d'Ail :

A partir du premier février, un départ supplémentaire pour le Cap d'Ail aura lieu tous les soirs à 22 h. 10, du Casino de Monte Carlo.

Un deuxième départ supplémentaire aura lieu les soirs où il y aura représentation théâtrale au Casino et partira après la fin du spectacle.

ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTE

La fête de la Sainte-Dévote, patronne de la Principauté, a été célébrée suivant la tradition et avec plus d'éclat encore que de coutume.

La veille au soir, l'incendie de la barque a été précédé d'une cérémonie religieuse présidée par S. G. M^{gr} l'Evêque à l'église Sainte-Dévote et suivi par un brillant feu d'artifice et un embrasement général du port que sillonnaient des barques illuminées.

Le lundi matin, une messe solennelle a été dite par M^{gr} l'Archevêque de Florence, entouré de M^{grs} les Evêques de Monaco, Nîmes, Nice, Fréjus, de M^{gr} Leroy, supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, de M^{gr} l'Evêque de Libreville, du Supérieur des Olivétaines et de l'Abbé mitré de Lérins.

S. Exc. le Ministre d'État, retenu par l'état de sa santé, s'était fait représenter par M. Dubuisson, Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

M^{gr} Béguinot a prononcé, avec une rare élévation de forme et de pensée, le sermon d'usage.

Au cours de la cérémonie, la maîtrise, sous les ordres du chanoine Perruchot, a fait apprécier les belles voix des enfants et l'excellence de l'enseignement du maître.

Dans l'après-midi, la procession s'est déroulée à travers les rues de Monaco-Ville et de la Condamine et, après une station sur le boulevard où a eu lieu la bénédiction de la mer et l'exécution de plusieurs chœurs religieux par la maîtrise, s'est rendue à l'église Sainte-Dévote d'où elle a regagné la cathédrale avec le même cérémonial.

Les obsèques de M. Charles Tobon, huissier audiencier à la Cour, ancien conseiller national, ancien adjoint au Maire de Monaco, ont eu lieu lundi à 8 heures et demie, au milieu d'une affluence nombreuse et recueillie. On remarquait dans le cortège M. Ch. de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, représentant le Gouvernement Princier; M. Paul Adam, secrétaire du Ministre d'État, représentant Son Excellence; les Membres de la Cour et du Tribunal. De nombreux Membres de la Lyre Monégasque et de l'Herculis dont le défunt était vice-président, avaient tenu à accompagner sa dépouille au cimetière.

Sur la tombe, M. Michel Fontana, M. A. Gastaldi, M. B. Gastaud, ont adressé en termes émus, un dernier hommage au défunt.

Samedi, à 3 heures et demie, le superbe paquebot express de la Hamburg Amerika Line, le *Kaiser*, a fait son entrée dans le port de Monaco, après avoir salué les couleurs monégasques de trois coups de canon.

Vingt-cinq passagers ont débarqué dans la Principauté.

Pour fêter l'inauguration du service qui unit les ports de Nice, Monaco, Menton, San Remo et Gênes, le Commandant a reçu quelques invités à son bord et vidé avec eux quelques coupes de champagne.

La série des fêtes organisées sous le patronage du Comité, qui avait brillamment débuté par un bal masqué donné par la Société des Bains de Mer au Palais du Soleil, s'est continuée, samedi dernier, dans les salons de l'Hôtel Bristol, par une fête d'un caractère plus intime dont quelques personnalités monégasques avaient assuré l'organisation. Beaucoup de gaieté, beaucoup d'animation et de jolis costumes qui ont été récompensés par une distribution de gracieuses folies.

Le premier grand bal, offert par la Société des Bains de Mer aux personnalités de la Colonie Étrangère, a eu lieu, dimanche soir, dans la belle salle des concerts. Les invités, très nombreux, sont arrivés par les jardins brillamment illuminés. A l'intérieur, le grand hall, les salons et le buffet somptueusement servi resplendissaient, aux lumières, de l'élégance des toilettes et de l'éclat des uniformes. Les danses se sont succédé dans la plus aimable animation aux sons de l'excellent orchestre des Beaux-Arts.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 21 janvier 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

M. A.-H., sans profession ni domicile, né le 10 avril 1863, à Nîmes (France), quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion;

P. I., contre-maitre maçon, né le 20 novembre 1886, à San Giuseppe Iato (Italie), demeurant à Beausoleil, trois mois de prison (avec sursis), pour vol simple;

E. J., marchand ambulant, né le 23 avril 1865, à Pula (Italie), domicilié à Pula, cinq ans de prison, pour vol simple et tentative de vol.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 22 janvier, quarante-cinq tireurs ont pris part au Prix des Iris (handicap). MM. Lafite à 29 m. 1/2, Ducourneau à 24 mètres et O. Galletti à 23 mètres, tuant 14 sur 14, premiers, partagent 6.460 francs.

Vendredi 24, la première journée du Prix de Monaco (série) a réuni quatre-vingt-trois tireurs. Après le troisième tour, quarante et un tireurs ont tué 3 sur 3, vingt-sept ont tué 2 sur 3 et quinze sont éliminés.

Samedi 25, quatre-vingt-trois tireurs ont pris part au Prix de Monaco (série). M. Gagliardi à 29 mètres, tuant 16 sur 16, premier, gagne 8.150 francs. M. Morri à 26 m. 1/4, tuant 15 sur 16, deuxième, gagne 4.970 francs. M. G. Harrisson à 24 mètres, tuant 14 sur 15, troisième, gagne 2.580 francs. MM. Lafite à 29 mètres et Crotto à 24 mètres, tuant 13 sur 14, quatrièmes, partagent 2.185 francs.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 23 janvier 1913 :

Vapeur *Laconia*, anglais, cap. Irvine, venant d'Alger, — passagers.

Vapeur *Adriatic*, anglais, cap. Hayes, venant d'Alger, — passagers.

Vapeur *Primo*, italien, cap. Vago, venant d'Oneglia, — sur lest.

Yacht à vapeur *Cassandra*, américain, cap. Doyle, propr. Georges-J.-Whelan, — venant de Marseille.

Yacht à vapeur *Simoun*, français, cap. Leseck, propr. Letellier, venant de Portofino.

Vapeur *Moselle*, français, cap. Mattei, venant de Marseille, — marchandises.

Tartane *Saint-Michel*, italien, cap. Romolo, venant de Menton, — sur lest.

Départs du 15 au 23 janvier 1913 :

Vapeur *Laconia*, allant à Naples, — passagers.

Vapeur *Adriatic*, allant à Gênes, — passagers.

Vapeur *Primo*, allant San-Remo, — sur lest.

Yacht à vapeur *Cassandra*, allant à Naples.

Yacht à vapeur *Simoun*, allant à Agay.

Vapeur *Moselle*, allant à Cannes, — sur lest.

Tartane *Saint-Michel*, allant à Antibes, sur lest.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 30 janvier 1913 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 5 février, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le PRINCE DE MONACO

MASSENET. — **Don Quichotte.**

M. Raoul Gunsbourg, qui a le culte du souvenir, a tenu à inaugurer sa nouvelle saison lyrique avec un ouvrage de Massenet. Cette façon touchante et respectueuse de saluer la mémoire du cher disparu est digne d'un brave homme et fait honneur à la courtoise et déférente délicatesse du directeur-artiste pour lequel l'auteur célèbre de *Manon* professa toujours une particulière estime.

De *Don Quichotte*, dont il fut si abondamment parlé ici même, nous nous voyons dans l'impossibilité de dire quoi que ce soit; car, pendant la soirée d'ouverture, consacrée au chevalier de la triste figure, nous ne songions qu'à celui qui repose, là-bas, dans le petit cimetière, perdu au milieu des champs, loin du fracas des villes, désormais sourd aux applaudissements soulevés par les productions de son génie souriant. Nous ne pouvions arracher notre pensée de cette modeste et lourde pierre qui met entre les tumultes de la vie et le délicieux charmeur, figé dans l'attitude suprême, la barrière de l'éternel silence. En vain, Dulcinée lançait aux frises ses plus étincelantes roulades, risquait ses trilles et ses points d'orgue d'une coquetterie raffinée; vainement, Don Quichotte exhalait les mélancolies douloureuses de son ineffable tendresse, s'abandonnait sans mesure aux puériles folies de son impénitente chimère, le grand et bon Massenet, frémissant de jeunesse, se dressait devant nous. Tel il était, alerte, spirituel et inlassablement charmant, tel nous le revoyions en sa belle santé morale, cueillant gaiement le jour en fleur, épandant généreusement sur le monde ravi les subtiles magnificences de son incomparable inspiration.

Si bizarre que cette idée puisse paraître, nous considérons que la disparition des hommes souverainement doués, et qui sont la fierté d'un pays, est une brutale et navrante injustice du sort. Il nous semble que ceux-là qui enrichissent superbement le patrimoine de l'Art devraient échapper aux coups de l'impitoyable faucheuse, et, aussi, que l'infâme loi de fatalité, qui opprime les humains, pourrait faire une exception en faveur des êtres exceptionnels, dispensateurs de beauté, dont l'existence est si précieuse à la race qu'ils illustrent.

Mais nous nous égarons, oubliant naïvement qu'aux éphémères de notre sorte certaines ambitions consolantes sont interdites et que, venus on ne sait comment et partis on ne sait pourquoi, notre trop court passage sur le globe terraque est soumis au bon plaisir d'une volonté supérieure qui échappe à la misère de notre entendement... Il est loisible à un Massenet d'animer de son souffle des créatures idéales comme *Manon*, *Esclarmonde* ou *Werther* et, par la magie du talent, d'assurer aux enfants de son rêve une longue suite d'années, voire une quasi-immortalité; seulement, lui, le créateur, doit fléchir sous le poids de la destinée, obéir à l'implacable voix qui l'appelle du fond de l'inconnu obscur. Et, monstrueuse anomalie, tandis que l'auteur pourrit dans la terre, abominablement solitaire, les œuvres de son invention, dans tout l'épanouissement de la joie de la vie, rayonnent de bonheur et exci-

tent l'admiration des foules. Là, tristesse et abandon; ici, allégresse, empressement, couronnes triomphales.

Et l'indifférente nature, avec une désespérante régularité, continue à ramener ses printemps et ses étés et à souffleter de l'éblouissante ironie de ses flouraisons éperdues, les tombes en ruine des grands artistes, jadis l'orgueil de leur patrie...

L'audition de *Don Quichotte* a permis au public d'apprécier, une fois de plus, les qualités merveilleuses de fraîcheur, de sentiment, d'exquise sensualité, de nervosité passionnée, de grâce, d'élégance et de clarté que possédait Massenet à un si haut degré. Nous écoutions (à la vérité d'une oreille distraite, car l'image despotique de l'absent nous obsédait) cette musique de couleur chatoyante, fertile en trouvailles orchestrales, si juste d'accent, d'inflexion si personnelle, si fine de ton, si curieuse de rythmes, de charme si pénétrant, de sonorité si enveloppante, si spirituelle et si fringante, si française enfin, et nous nous demandions — oh ! sans vouloir faire tort à aucun des renommés assembleurs de notes — quel est, à l'heure actuelle, le compositeur capable de nous prodiguer libéralement les douces et délicates émotions que le père de *Werther*, de *Manon*, du *Jongleur de Notre Dame*, etc., nous fit éprouver si souvent.

Après le charmeur Gounod, il y avait le charmeur Massenet. Aujourd'hui, quel est le vaillant ayant assez de force pour tenter la jolie aventure de tirer de mélodieux sons des cordes de la lyre qui, sous les doigts agiles et experts de l'adorable Massenet, vibraient si miraculeusement ?

Quel est ce musicien fortuné ? Nous cherchons et ne trouvons pas.

Le dieu de la mélodie, dans sa mansuétude infinie, fera-t-il surgir, par un de ces matins emperlés de rosée et parfumés d'aurore, un nouveau Massenet ? La chose est souhaitable à tous les points de vue. Ah ! combien il serait le bienvenu l'ange annonciateur qui apporterait aux fidèles de l'art français l'assurance que le divin enfant est né et se dispose à reprendre l'enivrante tradition de charme interrompue malheureusement par la subite disparition de l'un de ses plus glorieux défenseurs et de ses plus brillants représentants.

Donc, le mardi 21, tous les esprits étaient tournés vers Massenet. Lorsque l'orchestre exécuta avec un recueillement ému l'entr'acte qui précède l'ultime tableau de la fin du héros de la Manche, entr'acte d'une tendre et lamentable mélancolie où les notes semblent voilées de crêpe, à ce moment précis bien des yeux se mouillèrent de larmes.

On comprenait que la musique ne pleurerait pas seulement *Don Quichotte*, mais le maître aimé qui ne sera pas remplacé de si tôt et qu'en même temps que le héros chimérique, la mort venait de terrasser un de ces grands amants de la beauté, bardés d'élégance et de grâce, qui, au cours d'une existence toute de travail et de triomphe, eurent l'heur de réaliser leur rêve en des œuvres enchanteresses et consolatrices.

Si dominante qu'ait été la préoccupation qui nous étreignait, nous avons pu, cependant, conserver assez de puissance sur nous-même pour admirer le chanteur hors de pair qui répond au nom de Chaliapine. Celui-là s'incarne magnifiquement dans un personnage et le fait vivre dans la simple et pure humanité tout en l'auréolant d'idéal. Il sait rester vrai et toujours impressionnant. M. Chaliapine est de la grande classe des artistes. A côté de ce géant de la scène, l'excellent interprète, adroit comédien, et habile chanteur Allard s'est infiniment distingué et M^{lle} Lucy Arbelle fut une *Dulcinée* parfaite. N'oublions pas la jolie M^{lle} Gilson et l'aimable M^{lle} Florentz. Rendons justice aux intelligents efforts de MM. Delmas, Sorret, Stephan, etc. Couvrons de fleurs M. Léon Jehin, chef rare et d'une souplesse de talent incroyable et louangeons les décors de M. Visconti et la mise en scène amusante, vivante et pittoresquement réaliste de M. Raoul Gunsbourg. Les spectateurs par leurs bravos, leurs bis et leurs acclamations tinrent à bien prouver qu'ils enten-

daient prendre leur large part de l'hommage rendu par M. Gunsbourg à la mémoire de Massenet. Car il est des gestes dont la noblesse n'échappe jamais à l'ardente compréhension du public.

Mefistofele. — M. CHALIAPINE.

L'Opéra de Monte Carlo ayant, cette année encore, l'inappréciable avantage de compter M. Chaliapine dans sa troupe, il était assez naturel que le premier souci de la direction fût de présenter l'immense artiste dans sa création — nous disons création — la plus personnelle, la plus saisissante et la plus magistrale, dans un rôle qu'il a réellement frappé à son effigie. Quiconque assiste à une représentation où M. Chaliapine joue et chante Mefistofele, reste hanté par la formidable figure de démon, à peine sorti des gouffres chaotiques, taillée par lui dans le granit colossal de la force titanique. Faut-il constater pour la dixième fois que Mefistofele, tel que l'a compris et campé M. Chaliapine, n'est pas le vulgaire esprit du mal, mais une rudimentaire et féroce synthèse des instincts mauvais ? Agent de l'universelle corruption, il prêche le mépris de l'humanité au nom des principes de la matière dont il proclame véhémentement les jouissances immédiates et grossières. Sa plastique est superbe et, au Sabbat notamment, M. Chaliapine a des attitudes qui font songer à Michel-Ange.

Quel dommage qu'en ce tableau la musique manque de violence décorative et de couleur infernale, soit éclaboussée de mesquineries inutiles, et n'évoque que trop rarement, hélas ! par la hardiesse de ses rythmes et l'intensité de son expression, l'idée du rut démoniaque et l'impétuosité de folie macabre de la bacchanale damnée. Heureusement, M. Chaliapine supplée à tout ce qui fait défaut, remplit les vides de la musique et de l'action et accapare l'attention. Lui seul et c'est assez. Ah ! ce Mefistofele, drapé dans des oripeaux d'une bariolure invraisemblable, où l'insolence de la chair rayonne à travers les haillons ! Ah ! ce drôle gigantesque hurlant, grinçant des dents, riant de colère, crachant le mépris, bavant l'anathème et prenant sur son trône des poses sublimes ! La vision est inoubliable.

Autour du *Mefistofele* d'Arrigo Boito, il n'y a plus rien à glaner. La source d'inédit est tarie. Les qualités du livret et de la partition sont familières aux habitués de la scène monégasque, et il est difficile de céler que l'ensemble de l'ouvrage, d'accent beaucoup plus littéraire que musical, de caractère moins lyrique assurément que poétique, plaît surtout par son côté original et artiste et par la sagace loyauté de la composition et de l'exécution.

Dans l'interprétation actuelle, il convient de mettre au premier plan M. Smirnoff, ténor à la voix de lointain qui donne à certaines pages de la partition de M. Boito un relief surprenant, et M^{lle} Arcos, jeune cantatrice de tempérament fougueux, en possession d'un organe chaleureux d'une belle étendue et de timbre distingué. L'avenir s'annonce plein de promesses pour cette débutante à qui il ne manque guère que l'assurance qui donne confiance et l'expérience qui permet de mettre en valeur les multiples qualités dont on fut gratifié par l'aveugle destin.

M^{mes} Deschamps-Jehin, Rozann, Guérin et MM. Delmas et Krupeninck s'acquittèrent avec conscience et talent de leur tâche. Et M. Léon Jehin fut ce qu'il ne cessa jamais d'être, un chef d'orchestre digne de tous les éloges, ne laissant dans l'ombre aucune des moindres intentions du musicien. Chœurs impeccables.

Mise en scène, arrangement général, décors, costumes, à louer sans réserves. Le succès de *Mefistofele* tourna au triomphe.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERT CLASSIQUE

Le programme était presque exclusivement consacré à la musique moderne et particulièrement à la musique moderne française. L'*Ouverture* de

Léonore et le fragment de *Tristan et Isolde* mis à part, nous n'avons entendu que des œuvres de compositeurs français contemporains, dont les uns sont déjà presque des classiques, dont les autres le deviendront sans doute. Le public leur fit un accueil d'autant plus chaleureux que quelques-unes de ces œuvres avaient pour interprète une incomparable virtuose, une musicienne de très grande valeur, M^{me} Long, professeur au Conservatoire de Paris.

L'*Ouverture* de *Léonore* et le *Prélude* de *Tristan et Isolde* et la *Mort d'Isolde* sont de ces pages admirables qu'on ne se lasse jamais d'entendre et qui sont tellement connues qu'il est inutile, je pense, d'en parler longuement.

Le *Scherzo* de l'*Apprenti Sorcier* de Dukas est une des perles de la musique moderne. C'est certainement parmi les œuvres récentes une de celles qui ont le plus de chance de durer et qui suffisent presque à consacrer leur auteur. Le public a très chaleureusement applaudi cette éblouissante transposition musicale de la célèbre ballade de Goethe. La *Procession nocturne* de Rabaud, qui accompagne souvent sur les programmes le *Scherzo* de Dukas, lui sert comme de prélude. Les deux œuvres se font valoir l'une par ses effets de calme, de sentiments purs et paisibles, son recueillement religieux, l'autre par l'emportement de sa fantaisie, ses saccades, ses impétuosités, l'inattendu de ses sonorités demandées aux instruments de l'orchestre dont on n'entend pas ordinairement la voix en solo.

M^{me} Long a admirablement joué avec l'orchestre le merveilleux *Concerto en mi bémol* de Saint-Saëns et la *Ballade* de Fauré. M^{me} Long réunit en elle les qualités en apparence les plus contradictoires ; son jeu est souple et puissant tout ensemble ; elle allie la force à la grâce et se joue avec aisance des plus terribles difficultés. D'autres semblent dompter leur instrument par la terreur, M^{me} Long le séduit par le charme. Ce fut un régal incomparable qu'elle voulut bien prolonger quelques trop courts instants en jouant un *Rondo Capriccio* de Beethoven où toutes les qualités d'un virtuose peuvent se faire valoir. Le public aurait volontiers quelques heures encore goûté un tel plaisir, ne se lassant pas de rappeler et d'acclamer la grande artiste que nous reverrons, j'espère, bientôt.

C. K.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 décembre 1912, M. ANTOINE CHIAVERINI a acquis de M. AIMABLE MONFRIN le fonds de commerce dénommé « A la Fontaine de Vaucluse », situé rue Biovès, n° 1, à la Condamine.

Les créanciers, s'il en existe, devront faire opposition entre les mains de M. Chiaverini, 1, rue Biovès, dans un délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Monaco, le 28 janvier 1913.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le mercredi 5 février 1913,

de 9 heures du matin à midi, et de 14 heures à 16 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de décembre 1911, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n° 07.793 au n° 08.656 et du n° 50.461 au n° 50.508, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts : 3 % pour 3 mois, 3 1/2 % pour 6 mois et 4 % pour l'année.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi 12 février 1913, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine (Principauté de Monaco), il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de *deux grands lustres en cuivre avec becs à gaz et à électricité.*

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

EXCURSIONS EN AUTOMOBILE sur la Côte d'Azur et aux environs de Nice

NICE-MENTON,

NICE-SAN-REMO, NICE-SAINT-RAPHAEL, ETC.

Les billets sont délivrés, jusqu'au 15 mai 1913, dans les gares de Saint-Raphaël, Cannes, Antibes, Nice, Monaco, Monte Carlo et Menton.

Les voitures partent de l'Agence des Wagons-Lits, 2, avenue Masséna (près de la place Masséna), à Nice.

L'Hiver à la Côte d'Azur

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Billets d'aller et retour collectifs, 2^e et 3^e classes, valables jusqu'au 15 mai 1913, délivrés, du 1^{er} octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P. L. M. pour Cassis et toutes les gares P. L. M. situées au-delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1912).

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4^e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes les gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

Chemins de Fer du Sud de la France

TRAINS D'EXCURSIONS

Comme les années précédentes, la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France va mettre en marche, à partir du 14 janvier, des Trains spéciaux d'Excursions entre Nice et Grasse pour permettre aux touristes de visiter dans les meilleures conditions les sites ravissants de cette ligne, notamment les merveilleuses Gorges du Loup.

Ces trains, composés uniquement de voitures de luxe de 1^{re} classe, circuleront les Mardis, Mercredis, Jeudi et Samedis suivant l'horaire ci-après :

ALLER		RETOUR	
Nice....(départ)	8 ^h 55	Grasse... (départ)	15 ^h 35
Saint-Jeannet...	9 48	Le Bar.....	15 58
Vence.....	10 02	Le Loup.....	16 06
Le Loup.....	10 29	Vence.....	16 38
Le Bar.....	10 39	Saint-Jeannet...	16 48
Grasse..(arrivée)	10 59	Nice....(arrivée)	17 35

Les billets aller et retour sont délivrés sans changement de prix.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches spéciales ou s'adresser à la Gare du Sud, à Nice.

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

LE MONTEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^o D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «*««*»

LA FRANCE Compagnie anonyme
à primes fixes,

fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie { Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :

246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme
à primes fixes,

fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
==== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Croveto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline - Monaco (Condamine)

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

La Métropole, C^o anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

Le Patrimoine, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

La Winterthur, Compagnie d'assurances contre le Vol.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON
Seuls propriétaires et agents généraux

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.